



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

**Consultation du public relative à l'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson concernant les pêches de sauvetage réalisées par l'association HALIEUTILOT.**

-----  
**Note de présentation**  
-----

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Service**

Eau et Biodiversité

**Unité**

Milieux naturels et biodiversité

**Affaire suivie par :**

Jean - Michel BATUT

tél. : 05.65.73.50.95

fax : 05.65.73.51.25

courriel :

jean-

michel.batut@aveyron.gouv.fr

**- Contexte réglementaire :**

Le code de l'environnement, qui codifie la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 /12/2006, gère la pêche en eau douce et les ressources piscicoles dans les articles L.430-1 à L.438-2, ainsi que dans les articles R.431-1 à R.437-13.

Ces articles permettent d'appliquer la réglementation nationale au niveau départemental, en l'adaptant aux spécificités du contexte local, par la prise des arrêtés préfectoraux.

-----  
**- Objet de l'autorisation :**

Dans le cadre des travaux de curage effectués par le Conseil Général de l'Aveyron d'un canal d'aménagé d'une écluse sur le barrage de Roquelongue, un batardeau va être effectué afin réaliser ce travail hors d'eau. L'association HalieutiLot effectuera une pêche électrique de sauvetage et transférera les poissons capturés directement dans le Lot.

-----  
**- Dates et lieux de la consultation :**

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en oeuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 07 octobre 2014 inclus au 21 octobre 2014 inclus.

Vous pouvez consulter le projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson concernant une pêche électrique de sauvetage qui doit être réalisée par l'association HalieutiLot en annexe de la présente note.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : [ddt-seb@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-seb@aveyron.gouv.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service eau et biodiversité - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9

Téléphone : 05 65 73 50 00 \_ Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>